



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

RETRAIT DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 AFIN D'INTERDIRE LE GROUPE D'USAGE HABITATION DANS LA ZONE C-3 201

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance du conseil du 15 janvier 2024, le conseil de la municipalité des Coteaux a adopté la résolution N°24-01-8552 ayant pour objet de procéder au retrait du règlement N° 19-2023-04 visant à interdire le groupe d'usage habitation dans la zone C-3 201 ;

QUE vu l'adoption de ladite résolution et le retrait du règlement, le processus d'adoption est interrompu et qu'aucun scrutin référendaire ne sera tenu ;

QUE, conformément à la Loi, une copie du présent avis sera transmis par la greffière-trésorière au directeur général des élections ;

DONNÉE AUX COTEAUX, CE VINGT DEUXIÈME (22^E) JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière